



## **Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 2.3, 2.4, 2.5, 3.2, 3.5, 3.11 et 3.12**

**Numéro de la demande :** 2015-5722  
**Demande :** B.2.3 – Nouvelle nature des produits de formulation  
B.2.4 – Nouvelle proportion des produits de formulation  
B.2.5 – Nouveau type de formulation  
B.3.2 – Délais pour une nouvelle demande  
B.3.5 – Nouvelles cultures de rotation/nouveaux délais avant la plantation  
B.3.11 – Nouveaux organismes nuisibles  
B.3.12 – Nouveau site ou nouvelle culture hôte  
**Produit :** Herbicide Sortan IS de DuPont  
**Numéro d'homologation :** 32627  
**Principes actifs (p.a.) :** Rimsulfuron  
**Numéro de document de l'ARLA :** 2737380

### **Objet de la demande**

La présente demande vise à homologuer l'utilisation de la préparation commerciale de l'herbicide Sortan IS de DuPont en postlevée dans le maïs de grande culture partout au Canada.

### **Évaluation des propriétés chimiques**

L'herbicide Sortan IS de DuPont se présente sous forme de granules mouillables contenant du rimsulfuron à une concentration nominale de 20 %. Cette préparation commerciale a une densité de 0,55 à 0,75 g/cm<sup>3</sup> et un pH de 6 à 8. Les données chimiques requises pour l'herbicide Sortan IS de DuPont ont été fournies et examinées et elles ont été jugées acceptables.

### **Évaluation des risques pour la santé**

L'herbicide Sortan IS de DuPont présente une faible toxicité chez le rat après exposition par voie orale, cutanée et par inhalation. Il cause une irritation oculaire minime et ne provoque aucune irritation cutanée chez le lapin. Ce n'est pas un sensibilisant cutané chez la souris.

L'utilisation de l'herbicide Sortan IS de DuPont pour supprimer les graminées annuelles et les latifoliées en postlevée dans les variétés de maïs de grande culture conventionnelles et tolérantes au glyphosate dans l'est et l'ouest du Canada ne devrait pas entraîner une exposition professionnelle ou occasionnelle potentielle supérieure à celle des utilisations homologuées du principe actif de l'herbicide, le rimsulfuron. Aucun risque préoccupant pour la santé n'est prévu si les travailleurs suivent les instructions sur l'étiquette et portent l'équipement de protection individuelle qui y est indiqué.

Les résidus de ce principe actif dans ou sur les denrées traitées ne devraient pas augmenter et seront visés par les limites maximales de résidus (LMR) actuellement établies. L'exposition d'origine alimentaire aux résidus de rimsulfuron ne devrait donc pas augmenter à la suite de l'homologation de l'herbicide Sortan IS de DuPont et ne posera de risque inacceptable pour aucun sous-groupe de population, notamment les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

### **Évaluation environnementale**

L'utilisation de l'herbicide Sortan IS de DuPont ne devrait pas augmenter l'exposition environnementale ni le risque pour l'environnement, par rapport à des produits similaires. Les préoccupations environnementales sont atténuées de façon adéquate par les énoncés existants figurant sur l'étiquette.

### **Évaluation de la valeur**

L'herbicide Sortan IS de DuPont permettra aux cultivateurs de maïs de partout au Canada de supprimer les graminées et les latifoliées figurant sur l'étiquette, tout en leur offrant un calendrier d'application flexible malgré la sensibilité des hybrides.

Selon les données issues de trois essais en champ menés en 2014 en Ontario, au Manitoba et en Saskatchewan, couplées aux allégations existantes de contrôle des mauvaises herbes figurant sur les étiquettes d'autres préparations commerciales d'herbicides homologuées au Canada, on peut s'attendre à une suppression adéquate de toutes les mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette.

Les données d'une série d'essais en champ menés en Ontario, au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta en 2014 et 2015 ont démontré qu'on peut s'attendre à une tolérance adéquate du maïs de grande culture à l'herbicide Sortan IS de DuPont si le produit est utilisé conformément au mode d'emploi sur l'étiquette.

Des données sur les cultures de rotation provenant de neuf essais en champ menés entre 1999 et 2015 au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta, combinées aux allégations existantes relatives aux cultures de rotation figurant sur les étiquettes des produits précédents, démontrent que l'on peut s'attendre à une tolérance acceptable des cultures de rotation de blé de printemps (y compris le blé dur), d'avoine, d'orge, de canola, de soja, de haricots secs, de pois chiches, de pommes de terre, de tournesol, de maïs de grande culture et de pois secs lorsqu'ils sont plantés 10 mois après l'application de l'herbicide Sortan IS de DuPont.

## **Conclusion**

L'ARLA a effectué un examen critique des renseignements fournis à l'appui de l'homologation de l'herbicide Sortan IS de DuPont. D'après les résultats de cet examen, l'herbicide Sortan IS de DuPont est admissible à une homologation complète.

## References

- 2577428 2015, Part 3.1-3.3 Chemistry, DACO: 3.1.1,3.1.2,3.1.3,3.1.4
- 2575136 2010, Analytical Method, DACO: 3.4.1
- 2575137 2008, [CBI Removed] Water Dispersable Granule Formulation: Laboratory Study of Physical and Chemical Properties, DACO: 3.5,3.5.1, 3.5.11, 3.5.12, 3.5.13, 3.5.14, 3.5.15, 3.5.16, 3.5.2, 3.5.3, 3.5.4, 3.5.5, 3.5.6, 3.5.7, 3.5.8, 3.5.9 CBI
- 2575138 2008, Product Identity and composition of end-use product [CBI Removed] WG, DACO: 3.2,3.2.1,3.2.2,3.2.3,3.3.1,3.4 CBI
- 2575139 2008, Product Identity and composition of end-use product[CBI Removed] WG, DACO: 3.2,3.2.1,3.2.2,3.2.3,3.3.1,3.4
- 2575140 2009, [CBI Removed] Water Dispersable Granule formulation: Laboratory Study of Storage Stability and Corrosion Characteristics, DACO: 3.5.10
- 2577435 2015, Rimsulfuron + Isoxadifen: efficacy, crop tolerance and recrop data to expand the use pattern of rimsulfuron in corn to the six leaf stage in western Canada and the eight leaf stage in eastern Canada with the addition of a safener, for the control of labelled weeds including wild buckwheat, DACO: 10.1, 10.2, 10.2.1, 10.2.2, 10.2.3, 10.2.3.1, 10.2.3.3, 10.2.3.3(B), 10.2.4, 10.3, 10.3.1, 10.3.2, 10.3.2(A), 10.5.3.
- 2575141 2008, Isoxadifen-ethyl (DPX-X4145) 50 WG: Acute Oral Toxicity Study in Rats - up and down procedure, DACO: 4.6.1
- 2575142 2008, Isoxadifen-ethyl (DPX-X4145) 50 WG: Acute Dermal Toxicity study in rats, DACO: 4.6.2
- 2598456 2016, Waiver for Acute Inhalation for Isoxadifen-ethyl 50WG, DACO: 4.6.3
- 2575143 2008, Isoxadifen-ethyl (DPX-X4145) 50 WG: Acute eye irritation study in rats, DACO: 4.6.4
- 2575144 2008, Isoxadifen-ethyl (DPX-X4145) 50 WG: Acute Dermal Irritation Study in Rabbits, DACO: 4.6.5
- 2598457 2008, Isoxadifen-ethyl (DPX-X4145) 50WG: Local Lymph Node Assay (LLNA) in mice, DACO: 4.6.6
- 2577437 2015, waiver part 4 toxicological data, DACO: 4.6.8
- 2577401 2015, letter of access, DACO: 0.8.6
- 2641430 2016, Bayer LOA - specific, DACO: 0.8.6
- 1445994 2006, Rimsulfuron (DPQ-E9636) 25SG: Acute Oral Toxicity Study in Rats-Up-and-Down Procedures, DACO: 4.6.1
- 1445993 2006, Rimsulfuron (DPX-E9636) 25SG: Acute Dermal Toxicity Study in Rats, DACO: 4.6.2
- 1445991 2007, Rimsulfuron (DPX-E936) 25SG: Discussion of Acute Toxicity Studies and Inhalation Toxicity Data Citation to Support Registration of the End-Use Product "DuPont Rimsulfuron 25SG Herbicide", DACO: 4.6.3
- 1445989 2007, Rimsulfuron (DPX-E936) 25SG: Discussion of Acute Toxicity Studies and Inhalation Toxicity Data Citation to Support Registration of the End-Use Product "DuPont Rimsulfuron 25SG Herbicide", DACO: 4.6.3 CBI

- 1445990 2006, Rimsulfuron (DPX-E9636) 25SG: Acute Eye Irritation Study in Rabbits, DACO: 4.6.4
- 1446003 2006, Rimsulfuron (DPX-E9636) 25SG: Acute Dermal Irritation Study in Rabbits, DACO: 4.6.5
- 1446002 2005, Rimsulfuron (DPX-E9636) 25SG: Local Lymph Node Assay (LLNA) in Mice, DACO: 4.6.6
- 2639935 2016, DUPONT CROP PROTECTION RESPONSE TO PMRA'S REQUEST FOR ADDITIONAL METABOLISM AND FIELD RESIDUE STUDIES ON CORN WITH MIXTURES OF RIMSULFURON AND/OR MESOTRIONE AND ISOXADIFEN-ETHYL, DACO: 6.3,7.4.1

2577414 2015, Use Description Scenario for DuPont CB-01 Herbicide, DACO: 5.2ISSN :  
1911-8015

**8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016**

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.